Assurance · 1er trim. 2027

Nouveaux états QRT, taxonomie 2.10.0

À partir de l'arrêté du premier trimestre 2027, les assureurs remettent leurs états quantitatifs au format de la taxonomie 2.10.0. Les arrêtés du quatrième trimestre et de l'exercice 2026 restent à l'ancien format. Des états sont supprimés, d'autres créés, et le délai de remise annuelle s'allonge.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
1er trim. 2027	EIOPA (normes techniques), instructions ACPR	ACPR	Supervision prudentielle

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS : **Assureur** · **Mutuelle et prévoyance**

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

30 mars 2026 — L'EIOPA remet ses projets de normes techniques

3 juil. 2026 — Publication de la taxonomie 2.10.0

30 janv. 2027 — Application des nouvelles exigences

1er trim. 2027 — Premier arrêté au nouveau format

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Ce qui change dans les remises

	JUSQU'AUX ARRÊTÉS 2026	À PARTIR DU 1ER TRIMESTRE 2027
Taxonomie	2.8.2	2.10.0
Remise annuelle	14 semaines en solo, 20 en groupe	16 semaines en solo, 22 en groupe
États S.21, S.29, S.30	Remis	Supprimés
Catastrophes naturelles	—	Nouveaux états
Codes d'activité	NACE 2	NACE 2.1 uniquement

L'EIOPA a publié la taxonomie 2.10.0 le 3 juillet 2026. Elle s'applique à partir de la période de référence du premier trimestre 2027 ; la version 2.8.2 reste en vigueur jusqu'aux arrêtés du quatrième trimestre et de l'exercice 2026 inclus. Les nouvelles exigences de reporting entrent en application le 30 janvier 2027, comme la révision de Solvabilité II.

Ces changements s'inscrivent dans l'objectif européen de réduire la charge de reporting d'au moins 25 %, et de 35 % pour les petites et moyennes entreprises. L'EIOPA ne prévoit pas de remise générale à l'ouverture, mais une collecte ciblée en 2027 auprès de certains organismes. En France, les instructions de l'ACPR de juillet 2026 fixent les nouvelles remises.

NOTRE LECTURE

Moins d'états ne veut pas dire moins de travail la première année. Chaque état supprimé, modifié ou créé oblige à revoir les alimentations, les contrôles et la piste d'audit. Et le premier arrêté trimestriel de 2027 arrive juste après la clôture annuelle 2026, encore à l'ancien format : les deux chaînes coexistent pendant plusieurs mois.

LA RÉVISION DE SOLVABILITÉ II, À LA MÊME DATE→

CE QUE NOUS FAISONS

Analyse d'écart entre les états actuels et la taxonomie 2.10.0, adaptation de la chaîne de production des états, recette des remises, rapprochements avec la comptabilité et le bilan prudentiel.

QRT | Taxonomie 2.10.0 | ACPR

ASSURANCE ET PROTECTION SOCIALE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

EIOPA, modèle de données et taxonomies	https://www.eiopa.europa.eu/tools-and-data/supervisory-reporting-dpm-and-xbrl_en
EIOPA, 30 mars 2026	https://www.eiopa.europa.eu/eiopa-proposes-amendments-aimed-easing-insurers-supervisory-reporting-and-disclosure-requirements-2026-03-30_en
EIOPA, orientations révisées, 15 juillet 2026	https://www.eiopa.europa.eu/publications/final-report-revised-guidelines-reporting-and-disclosure-solvency-ii-review_en

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.